

ble et il est par conséquent le seul corps en mesure de traiter les problèmes sur une base nationale.

• (2.50 p.m.)

Je puis comprendre ce point de vue bien que je ne le partage point. Je comprends cela, et je sympathise avec ceux qui veulent s'attaquer aux problèmes tels qu'ils les voient, sans s'occuper de la constitution. Mais cela revient vraiment à dire que le Parlement devrait pouvoir transférer des questions de juridiction provinciale à la juridiction fédérale chaque fois qu'à son avis, la question de juridiction provinciale prend une envergure nationale. Et cela implique que le Parlement devrait pouvoir effectuer ce transfert de juridiction de sa propre initiative, et sans aide aucune. Si on voulait faire le dur, on pourrait dire que cette façon de voir les choses revient à dire que le Parlement devrait pouvoir modifier la constitution de sa propre initiative, sans consulter les provinces dont la juridiction serait de ce fait modifiée.

Ce point de vue pêche par manque de fédéralisme: à bien des égards, il est plus en harmonie avec la direction d'un État unitaire. Et un État unitaire ne pourrait simplement pas fonctionner au Canada. En théorie—et j'ajoute que c'est ce point de vue qui est théorique, pas le mien—un État unitaire permet à un pays de s'attaquer aux problèmes plus rapidement, plus directement et plus simplement, à mesure qu'ils surgissent. Mais si cela signifie la rupture du pays, est-ce bien là de l'efficacité?

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Nous avons certes appris que la société et le gouvernement doivent s'en tenir à la règle du jeu, sinon, chacun se fera de nouvelles règles au jour le jour. Certaines pourraient même être meilleures, mais si nous avons deux règlements, ou onze, nous aurons d'abord la suspicion, puis la dislocation de l'ordre social et finalement l'anarchie.

Une voix: La révolution.

Le très hon. M. Trudeau: Vous craignez toujours la révolution. Nous entendons beaucoup nos vis-à-vis...

Une voix: Vous me faites peur.

Le très hon. M. Trudeau: Je m'aperçois que vous avez plus d'une règle.

Le fédéralisme offre des avantages, mais il a aussi son prix, comme tout dans la vie. Le prix, pour le chef de l'opposition (M. Stanfield), c'est de compter dans son parti des membres pareils.

Des voix: Bravo!

M. Bigg: Nous vous cherchions en 1942.

Le très hon. M. Trudeau: Le fédéralisme nous donne un pays, il nous donne une société riche et variée, il nous donne une certaine liberté qu'on trouve dans les sociétés pluralistes. Mais il signifie deux paliers de gouvernement; il signifie qu'il nous faut travailler ensemble pour régler certains problèmes et il signifie parfois qu'il faut modifier, moderniser la constitution pour donner au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux les nouveaux rôles exigés par notre société.

Je ne crois pas avoir le temps d'entrer dans les détails de ce débat, dont certains ont été mentionnés par le chef du Nouveau parti démocratique. Tout ce que je puis dire c'est que les conférences constitutionnelles qui ont commencé en février de l'année passée progressent aussi rapidement que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral peuvent les faire progresser. Le chef du Nouveau parti démocratique m'accuse de me cacher derrière la constitution; qu'il me soit permis de lui rappeler, à lui et à la Chambre, que c'est son parti qui, pendant quelques années, a talonné le gouvernement pour qu'il s'occupe promptement et en toute urgence de la constitution; il croyait alors que c'était le problème le plus urgent. Aujourd'hui, il s'agit peut-être d'une autre crise. Ces députés vont d'une crise à une autre.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Je n'ai plus besoin que de quelques minutes, monsieur l'Orateur. Je ne voudrais pas abuser de l'indulgence de la Chambre.

Cette conception du fédéralisme n'implique pas l'abdication de son rôle de direction par le gouvernement fédéral. Le fédéralisme implique des gouvernements provinciaux forts et un gouvernement fédéral fort, chacun dans ses domaines respectifs d'attributions.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Cela ne veut dire ni que le gouvernement fédéral doit demander la permission des premiers ministres provinciaux chaque fois qu'il veut agir, ni qu'il capitule devant les exigences provinciales, que ce soit dans le domaine fiscal ou dans n'importe quel autre; mais cela veut dire des pouvoirs constitutionnels suffisamment larges pour le Parlement, qui permettent au gouvernement canadien d'agir dans l'intérêt du pays. Par ailleurs, cette conception du fédéralisme ne signifie pas la subordination des gouvernements provinciaux à la volonté du gouvernement fédéral chaque fois qu'il est plus utile, voire même qu'il semble plus utile, de le faire. Cette idée de fédéralisme ne signifie pas non plus une vague théorie des deux nations en vertu de laquelle deux États unitaires—le Canada et le Québec—guériraient plus ou